

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Domaines de compétences par thème 8.2 aide sociale

Fixation du tarif de loyer de la résidence autonomie dans le cadre de la convention passée avec la MJC de la Région d'Elbeuf portant sur l'accueil de jeunes volontaires dans le cadre du Corps Européen de Solidarité.

DATE DE CONVOCATION

13 octobre 2023

Nombre d'Administrateurs

en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 12

La Présidente du CCAS,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2023-10-41

L'an deux mil vingt trois

le dix-sept octobre mil vingt-trois à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Sandrine DUDOUET, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme DUDOUET – Mme BARRIERE – Mme SCOTE –
Mme LAMBERT – M. MAUGER – Mme POILPRE – Mme LOISEAU –
Mme JAFFRENNOU

Absents ayant donné pouvoir :

M. SACHOT a donné pouvoir à Mme DUDOUET
Mme SEMIEM a donné pouvoir à Mme BARRIERE
Mme BREANT a donné pouvoir à Mme MEZRAR

Absents :

Mme CREVON
M. LE NOE
Mme DESANGLOIS
Mme ESCLASSE F

Mme SCOTE est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Sandrine DUDOUET

Dans sa délibération n° 2021-10-82, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a conventionné avec la MJC d'Elbeuf-sur-Seine afin de coopérer pour l'accueil de jeunes volontaires dans le cadre du Corps Européen de Solidarité.

Dans cette convention, la Ville s'engageait à être labellisée au Corps Européen de Solidarité et de proposer un hébergement pour deux volontaires européens.

Du 1^{er} octobre 2022 au 31 août 2023, la Ville a ainsi accueilli deux jeunes européennes, hébergées à la résidence autonomie Marguerite Thibert.

Pour la période 2023/2024, la Ville accueille deux jeunes italiennes de Rieti, ville jumelée avec la nôtre. Une dans le cadre de la convention passée avec la MJC et l'autre en tant qu'emploi civique à l'international, accueillie par la Ville, au service jeunesse. Toutes deux sont hébergées au sein de la résidence Marguerite Thibert, pour une période de 12 mois.

Cet hébergement, de nature à créer des liens intergénérationnels, est rendu possible par le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 qui autorise l'accueil en résidence autonomie de personnes handicapées, d'étudiants et de jeunes travailleurs dans les proportions inférieures ou égales à 15 % au total de la capacité autorisée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20231017-2023-10-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2023

Affichage : 07/11/2023

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer un tarif de loyer adapté au public hébergé, soit 150 € par mois. Ce loyer ne comprend pas les charges, ces dernières seront facturées au CCAS.

Vu

Les articles R 123-20 et R 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

La délibération n° 2021-10-82 portant sur la signature de la Convention de partenariat avec la MJC d'Elbeuf-sur-Seine ;

Le contrat d'engagement civique passé entre la ville et une jeune européenne ;

Considérant

La possibilité pour le CCAS d'héberger, au sein de la résidence autonomie Marguerite Thibert, des jeunes dans le cadre d'échanges européens notamment ;

Qu'il convient de fixer un montant de loyer adapté à l'accueil de ces jeunes volontaires ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 12

Voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : de fixer à 150 €/logement le tarif mensuel du loyer ;

Article 2 : de préciser que les charges (eau, électricité, gaz) seront facturées au CCAS ;

Article 3 : d'autoriser Mme la Présidente du CCAS à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de ce tarif.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits